

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 7 JUIN 2024

DELIBERATION N°CP2024-06/1/6 DOSSIER N°6356	DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE D'INSALUBRITE"
--	--

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Mary-Line GEOFFRE
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Marinette JOUANNETAUD à Thierry BOURGUIGNON
Jean-Jacques LOZACH à Armelle MARTIN
Guy MARSALÉIX à Hélène PILAT
Isabelle PENICAUD à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTION HABITAT "SORTIE
D'INSALUBRITE"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU les délibérations du 27 juin 2011 et 16 décembre 2013 du Conseil départemental de la Creuse validant le règlement départemental des aides à " la sortie d'insalubrité" ;
VU la délibération n°CD2018-02/2/16 du 09 février 2018 du Conseil départemental de la Creuse modifiant le règlement départemental des aides à la " sortie d'insalubrité" ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2024-06/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'octroyer à la SCI T. « propriétaires bailleurs » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **7 246,89 €** (sept mille deux cent quarante-six euros et quatre-vingt-neuf centimes) au titre de la réhabilitation du logement situé sur la Commune de La Souterraine ;

- d'octroyer à M.K. « propriétaire occupant » une subvention de sortie d'insalubrité d'un montant de **10 500 €** (dix mille cinq cent euros) au titre de la réhabilitation de son logement situé sur la Commune du Moutier-D'Ahun.

Le nom des bénéficiaires figure dans l'annexe confidentielle jointe à la présente délibération.

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443-DIL.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET